

L'e-ID est une nécessité, assurent ses défenseurs

VOTATION Le 28 septembre, les Suisses se prononceront sur l'identité électronique. Le comité en faveur de cette loi a présenté ses arguments hier à Berne

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

«Il y a 4 ans, je me suis engagée contre le premier projet d'identité électronique (e-ID), se souvient la conseillère d'Etat vaudoise Nuria Gorrite. Je refusais qu'une fonction aussi fondamentale que notre identité soit confiée à des tiers. L'identité ne peut pas être commercialisée. Il s'agit d'un devoir régalien de l'Etat.»

Et la magistrate d'expliquer, hier à Berne, pourquoi elle a changé d'avis sur le sujet: «Le 28 septembre, je voterai oui à cette nouvelle mouture. Tout d'abord, parce que l'e-ID est désormais exclusivement étatique et plus un label posé par des systèmes privés. Ensuite, le Conseil fédéral a entendu le message des opposants d'alors. Dans le numérique aussi, l'Etat doit garder la main et conserver sa souveraineté.»

Concrètement, les membres de l'Alliance pour l'e-ID ont voulu montrer en quoi ce moyen numérique de prouver son identité est «sûr et facultatif». A commencer par Erik Schönenberger, directeur général de la Société numérique suisse: «Après le rejet dans les urnes en 2021, nous avons participé à la mise sur pied de la nouvelle e-ID. Cette dernière répond désormais à trois exigences fondamentales. Il s'agit d'une véritable carte d'identité électronique, et pas d'un login. Elle est délivrée par l'Etat et elle garantit la protection des données grâce à la technologie tout comme une minimisation des données transmises.»

Pas de profilage possible

Le spécialiste a également tenu à détailler quatre aspects centraux en termes de protection des données. L'e-ID est délivrée et stockée sur le smartphone des citoyens, et pas sur un serveur centralisé. La transmission de

certains attributs est possible, sans devoir donner la totalité de son identité. Pour acheter une bière, un jeune peut simplement prouver qu'il a plus de 16 ans, sans devoir révéler sa date de naissance complète.

«Les utilisateurs ne laisseront aucune trace permettant de les identifier»

ERIK SCHÖNENBERGER, DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE SUISSE

La technologie choisie (*privacy by design*) rend impossible la création de liens entre les différentes procédures d'identification. «Ce point est particulièrement important, ajoute Erik Schönenberger. Les utilisateurs ne laisseront aucune trace permettant de les identifier. De plus, l'e-ID ne pourra pas non plus être exigée pour les transactions courantes, comme l'achat sur facture.» Autant d'arguments qui portent un coup aux craintes des opposants sur le traçage, l'évolution vers une obligation d'usage dans toutes les pratiques numériques et la création de profils précis sur les activités des internautes.

Deux représentants de la Fédération des associations de retraités et de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles ont aussi rappelé que cet outil est un «service public qui simplifie la vie des aînés, qui contribue à éliminer les obstacles et qui renforce l'autonomie». Autre argument particulièrement notable dans une démocratie directe: «L'e-ID est un moyen efficace de lutter contre la fraude aux signatures et permettra de signer en toute sécurité des initiatives et des référendums à l'aide d'un smartphone», a plaidé Daniel Graf, de la Fondation pour la démocratie directe.■